



Berne, le 25 juin 2025

Destinataires :

Partis politiques

Associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne

Associations faîtières de l'économie

Autres milieux intéressés

Loi fédérale sur le soutien aux expositions nationales (LSEN) : ouverture de la procédure de consultation

Madame, Monsieur,

Le 25 juin 2025, le Conseil fédéral a chargé le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) de consulter les cantons, les partis politiques, les associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne œuvrant au niveau national, les associations faîtières de l'économie qui œuvrent au niveau national et les autres milieux intéressés au sujet de la loi fédérale sur le soutien aux expositions nationales (LSEN).

Le délai imparti pour la consultation court jusqu'au **16 octobre 2025**.

Plusieurs organismes responsables œuvrent actuellement de manière indépendante à faire avancer des projets concernant une future exposition nationale. Dans ce contexte, le Parlement a chargé le Conseil fédéral, par décision du 13 mars 2024, de définir les conditions-cadres d'une prochaine exposition nationale suisse.

Le 22 novembre 2023, le Conseil fédéral a approuvé un rapport sur les conditions-cadres d'une exposition nationale puis décidé, le 14 juin 2024, à l'issue d'un examen approfondi, qu'une nouvelle base légale devait être créée sous la forme d'une loi spéciale pour soutenir les futures expositions nationales. Le projet de loi mis en consultation répond aux exigences d'une loi spéciale de ce type et se fonde sur le rapport sur les conditions-cadres.

Nous vous invitons à prendre position sur le projet de loi et sur le rapport explicatif.



Vous trouverez le dossier envoyé en consultation à l'adresse www.fedlex.admin.ch/fr/consultation-procedures/ongoing.

Afin de garantir l'accès des personnes en situation de handicap aux réponses à la consultation, **nous vous prions d'utiliser le questionnaire ci-joint pour votre avis et de l'envoyer sous forme électronique** à l'adresse de messagerie suivante dans le délai imparti pour la consultation (prière de joindre, **en plus d'une version PDF, une version Word**, seule celle-ci nous permettant une publication accessible à tous) :

info.dsre@seco.admin.ch

Merci de nous indiquer dans le questionnaire le nom et les coordonnées de la personne à qui nous pourrions nous adresser en cas de questions.

N'hésitez pas à contacter M^{me} Jacqueline Hofer (058 467 16 93 ; jacqueline.hofer@seco.admin.ch) ou M. Patrik Zimmerli (058 462 87 13 ; patrik.zimmerli@seco.admin.ch) pour toute question ou information complémentaire.

Recevez, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

Guy Parmelin
Conseiller fédéral